

venture a eu des antécédents longtemps avant le rapport du comité. Je l'ai déjà dit aujourd'hui: j'aimerais donner à tous l'occasion de participer au débat. J'estime qu'il est de toute première importance que cette question soit débattue au Parlement et que le ministre nous raconte toute son histoire.

A titre de président du Conseil du Trésor (M. Drury) et principal responsable, il doit, au nom du gouvernement, accepter l'entière responsabilité de l'affaire *Bonaventure*. Il devrait prendre la parole aujourd'hui et nous raconter toute l'histoire telle qu'il la connaît depuis ses débuts en 1966. Il devrait remonter jusqu'à l'appel d'offres et l'adjudication du contrat dont il avait pris l'initiative comme ministre de la Production de défense, en 1966. Il devrait traiter de la première escalade du contrat, dont je n'ai pas parlé, mais qu'on trouve en entier dans le *hansard*, escalade allant de cinq à huit millions de dollars. Je ferais peut-être mieux de consigner cela au compte rendu, car je m'étais intéressé à la question.

Avant que le navire quitte Halifax pour entrer dans le Saint-Laurent, on nous avait parlé d'une nouvelle escalade des coûts. J'avais posé une question à ce sujet et le ministre m'avait répondu sans détours à l'époque. Je lui demandais le 22 avril 1966:

Le ministre vérifiera-t-il les nouvelles dignes de foi en provenance d'Halifax ce matin alors que le *Bonaventure* quittait Halifax ayant à son bord des fonctionnaires du ministère de l'Industrie et selon lesquelles l'estimation dépassera probablement huit millions de dollars?

Tout ce que je puis dire, c'est qu'à l'époque, le prix du contrat était passé à huit millions de dollars. La responsabilité du ministre n'en était donc que plus grande puisqu'il savait dès le début du contrat qu'il y avait escalade dans le coût et, s'il ne le savait pas, il aurait dû convoquer ses fonctionnaires. Il devrait nous rendre compte de ses divers entretiens avec eux et nous dire s'ils lui avaient fait part de la chose et, si oui, quelles mesures on avait prises. Le ministre devrait traiter notamment des articles 5 et 6 du rapport du comité dont j'ai parlé. Il devrait nous renseigner sur l'enquête instituée, dit-il, par le ministère. A la télévision, l'autre soir, le ministre a parlé d'une enquête, à moins que je ne me trompe.

Il incombe au ministre de nous révéler toute l'affaire pour les deux raisons suivantes: d'abord, parce que la coutume veut qu'un ministre réponde des actes de son sous-ministre et des autres membres de son personnel, comme je l'ai indiqué dans les passages signalés; et deuxièmement, condition tout aussi

importante, parce qu'il faut enfin connaître les initiatives du gouvernement concernant les deux recommandations adoptées à l'unanimité par le comité des comptes publics.

Il me tarde donc d'entendre la réponse du ministre à la motion que je propose maintenant, avec l'appui du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall).

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): J'aimerais aussi entendre la déclaration du ministre en réponse aux observations du collègue qui m'a précédé. Je ne reprendrai pas les mêmes arguments que lui mais la motion me semble extrêmement intéressante surtout parce qu'il est question de protéger le Trésor public en matière de dépenses du gouvernement. Selon moi, la motion traite d'un problème important: assurer la surveillance et les dépenses méthodiques des fonds publics par le gouvernement. C'est un sujet fort à propos étant donné surtout le programme d'austérité actuel du gouvernement. Nous avons le devoir, à titre de représentants élus, d'insister sur l'efficacité de l'administration et d'exiger que l'argent des contribuables soit dépensé sans prodigalité et dans l'intérêt de tous. Je pourrais ajouter qu'il y a toujours eu désaccord parmi les divers partis sur les priorités en matière de dépenses publiques et sur l'importance à accorder à certains programmes de l'État. Cependant, il ne devrait y avoir aucun désaccord pour exiger la suppression de l'incompétence et du gaspillage. On a des preuves, à profusion, du gaspillage de deniers publics par suite de l'inefficacité et du manque de coordination d'un certain nombre de ministères de l'État.

• (4.30 p.m.)

L'auditeur général est le surveillant des dépenses gouvernementales. C'est grâce à ses rapports que le comité des comptes publics peut contrôler certaines dépenses des divers ministères. C'est par suite du rapport de l'auditeur général que ce comité a examiné les dépenses qu'a entraînées le radoub du porte-avions *Bonaventure*, et qu'il a découvert le fouillis d'incompétence et d'inefficacité lors de l'adjudication d'un certain nombre de contrats.

L'enquête a abouti au rapport de 41 pages du comité des comptes publics, présenté à la Chambre il y a environ un mois, et qui reprochait violemment au ministère de la Production de défense sa négligence et son laisser-aller dans l'estimation et dans l'adjudication de divers contrats pour le radoub du porte-avions.